

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de garde Chez Tiago Childcare Services - Moncton Inc.	Numéro de permis 2005966	Date d'inspection Le 19 novembre 2025
Nom de l'établissement Service de garde Chez Tiago Childcare Services		Numéro de téléphone (506) 204-2123
Adresse 47 Drummond Street Moncton NB E1A 2Z3		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
22 La routine quotidienne de l'établissement agréé comprend : b) une période de repos d'une durée établie selon les besoins de chaque enfant en bas âge ou d'âge préscolaire qui y est bénéficiaire de services qui ne dépasse pas deux heures consécutives, sauf sur demande écrite du parent ou du tuteur de l'enfant de prolonger cette durée.	22(b)	08 oct. 2025	19 nov. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : b) rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile aux enfants qui y sont bénéficiaires de services;	32(1)(b)	08 oct. 2025	19 nov. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Les éléments suivants ont aussi été observés au moment de l'inspection de surveillance : -Le ratio enfant-personne éducatrice -Les vérifications du casier judiciaire/vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des nouveaux membres du personnel. Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé, l'après-midi les activités suivantes : le repos/dodo, lavage des mains et passage à la toilette, la collation (boîte à diner) et les jeux libres. La mentore en assurance de la qualité a observé l'intervention de l'éducatrice lorsqu'un enfant a pris le bracelet d'un autre enfant. L'éducatrice a pris le temps d'intervenir et d'expliquer à l'enfant que le bracelet n'était pas à lui et qu'il devait la donner à son propriétaire. Après plusieurs interventions et plusieurs explications de l'éducatrice, l'enfant a donné lui-même le bracelet à son propriétaire (un autre enfant). L'éducatrice a félicité l'enfant d'avoir bien réagi.

Commentaires généraux

Il y a eu une discussion avec l'exploitante au sujet de l'utilisation d'une application en ligne dont les parents ont tous disponibles.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 novembre 2025

Date

original signé par
Jennifer Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 novembre 2025

Date